

Marseille, le 3 avril 2020



Monsieur Ludovic BEDROSSIAN
Président du syndicat CFTC
et Madame Patricia ZUCCHETTO
Secrétaire générale de la SNT-CFE-CGC

Monsieur le Secrétaire général

Plusieurs organisations syndicales ont souhaité connaître le contenu formalisé des différents Plans de Continuité d'Activité qui ont été activés dans les services municipaux par les DGA et les Mairies de secteurs dans l'état d'urgence sanitaire actuel.

Il s'agit effectivement d'une information nécessaire pour mieux communiquer sur les dispositions prises pour assurer la continuité des services publics locaux indispensables et essentiels à la nation.

En outre, les PCA doivent être portés à la connaissance du plus grand nombre car ils constituent le cadre de référence et les garanties d'intervention du personnel.

Dans ce but, et pour une meilleure lisibilité collective, j'ai demandé à ce que ces plans fassent l'objet d'une présentation harmonisée, dont vous serez dès que possible les destinataires prioritaires.

J'entends bien votre impatience de pouvoir disposer de ces éléments au plus tôt et en bonne et due forme.

Pour autant, vous n'ignorez pas la complexité et l'étendue de notre organisation qui ont nécessité, pour être au niveau de cette crise d'une ampleur inédite, une adaptation des PCA aux spécificités des services. A ce travail d'analyse et de projection, rendu difficile par la cyberattaque qui a fortement limité nos moyens de communication, se sont ajoutées des difficultés logistiques qui surchargent nos organisations et impactent forcément les délais de réalisation.

Je vous confirme aussi, si besoin était, que la ville de Marseille applique strictement toutes les recommandations des autorités sanitaires nationales et notamment celles du 21 mars 2020 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

A ce titre, la prescription gouvernementale en matière de confinement est parfaitement mise en œuvre. Par conséquent, les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle restent une exception et réservés à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou à des déplacements professionnels ne pouvant être différés.

Les premières remontées de terrain viennent d'ailleurs confirmer l'application stricte de ces dispositions et notre administration est donc exemplaire en matière de confinement.

D'ores et déjà, sur un retour partiel portant sur 4.332 agents (compte non tenu des écoles et des crèches), on observe les positions suivantes :

- 14 % d'agents travaillent sur site : police municipale, SAMU social, état civil, opérations funéraires, entretien...
- 33 % d'agents en travail distant à domicile : fonctions support, encadrement, pilotage...
- 26 % d'agents à domicile mobilisables,
- 15 % d'agents à domicile exemptés,

- 12 % d'agents en arrêt maladies.

J'ai relevé également certains signalements au sujet de maladroites managériales d'encadrants qui auraient un effet anxiogène sur des agents. Le cas échéant, ce type de comportement serait effectivement critiquable voire répréhensible. Toutefois, sans plus d'informations supplémentaires, il m'est difficile de répondre de manière précise et encore moins d'agir.

A contrario, j'observe une grande implication de nos agents et de tout notre encadrement, supérieur, intermédiaire et de proximité, confronté à d'importantes difficultés et à des situations nouvelles de management. Il fait preuve de responsabilisation, de solidarité et de professionnalisme et je peux moi-même mesurer cet engagement sans faille à travers plusieurs audioconférences à différents niveaux de l'administration centrale mais aussi des mairies de secteur.

Faut-il rappeler que la France se trouve confrontée à la plus grave crise sanitaire depuis un siècle mettant à mal bon nombre d'organisations tant publiques que privées ? Faut-il rappeler aussi que la cyberattaque, qui a visé notre ville et plus de 50 autres organismes, a constitué un obstacle majeur. Ce rappel me paraît nécessaire moins pour excuser les difficultés de notre administration que pour tenter de mieux les comprendre.

J'ai, par ailleurs, bien noté le souhait, exprimé par certains d'entre vous, de proposer un dépistage aux agents travaillant sur site, dans le cadre du PCA, afin d'éviter la propagation du virus au sein des équipes concernées. L'importance de cette question ne m'a pas échappée et j'ai demandé aux services d'étudier les possibilités de mise en œuvre d'une telle mesure en liaison avec les services de la Préfecture et l'ARS et en fonction des directives nationales et des moyens techniques de dépistage.

Enfin, mon attention est également appelée sur l'opportunité d'une mesure à portée nationale d'une prime en faveur des fonctionnaires territoriaux mobilisés sur le terrain, soumise directement à la Présidence de la République.

La ville de Marseille ne pourra que soutenir favorablement ce type de démarche qui pourrait s'inscrire dans le cadre d'un dispositif national dérogatoire de gratification et de reconnaissance de l'ensemble des fonctionnaires mobilisés sur le terrain de cette crise et à qui je tiens à rendre ici hommage. La ville de Marseille sera très attentive aux décisions qui pourraient être prises au plus haut niveau de notre pays et qui viendraient reconnaître la mobilisation exceptionnelle des fonctionnaires de nos trois fonctions publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes sincères salutations.


Jean-Claude GONDARD

